



Rapporteur : M. MARTIN

50025

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Décision Modificative n°2 - 2024

Le jeudi 07 novembre 2024 à 09h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. COULOMBEL (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LE MOAL (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h58.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Expose :

La décision modificative n°2 (DM2) permet d'apporter des ajustements aux prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget pour en optimiser l'utilisation avant la clôture de l'exercice.

Avant la publication du projet de loi de finances pour 2025, cette décision modificative s'inscrivait dans le cadre d'un équilibre très fragile lié principalement à la chute brutale de plus de 25 millions d'euros des droits de mutation par rapport à 2023 et à la baisse importante de la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée reversée par l'Etat.

S'agissant des droits de mutation à titre onéreux en particulier, le Département a enregistré une baisse de recettes de 15 % à fin septembre. Si cette diminution semble s'infléchir, il apparaît nécessaire d'ajuster de nouveau à la baisse la prévision de recette inscrite au budget.

Depuis la publication du projet de loi de finances pour 2025, cette décision modificative s'inscrit dans un contexte de crise budgétaire inédite par son ampleur et ses conséquences. Ainsi, il nous faut déjà tenir compte d'une évolution de la Taxe sur la valeur ajoutée nettement plus faible que la prévision initiale de l'Etat. Cette révision rend nécessaire également un fort ajustement à la baisse de la recette prévue : - 10 millions d'euros.

Cette diminution de la première recette du Département n'est qu'une première conséquence du projet de loi de finances dont les impacts sur le projet de budget 2025 conduisent en l'état à une impasse budgétaire.

A ce stade et pour ce qui concerne cette décision modificative n°2 du budget 2024, les diminutions de recettes au titre de la Taxe sur la valeur ajoutée et des droits de mutation à titre onéreux représentent 14 millions d'euros.

Des recettes supplémentaires sur d'autres postes sont en revanche enregistrées dans le cadre de cette étape budgétaire pour près de 13,5 millions d'euros portant essentiellement sur des dotations et participations complémentaires de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de l'Etat sur le champ du social au regard des éléments dernièrement notifiés. Pour cette décision modificative, le solde de recettes ressort très légèrement négatif, à - 0,5 million d'euros. Cependant, le « rebasage » des deux principales recettes du budget aura des conséquences néfastes pour le budget à venir.

Parallèlement, les recettes d'investissement hors emprunts diminuent de 1,9 million d'euros du fait principalement d'un ajustement à la baisse de 2,1 millions d'euros des dotations d'investissement versées par l'Etat visant à financer des projets départementaux.

En dépenses de fonctionnement, la décision modificative se caractérise par l'inscription de 3,8 millions d'euros de crédits sur la politique en faveur des personnes en situation de handicap pour répondre principalement à des besoins supplémentaires sur le transport adapté des élèves et étudiants et sur les dotations versées aux structures d'hébergement.

Dans le même temps, il est nécessaire d'inscrire près de 2,3 millions d'euros de crédits complémentaires sur le champ de la protection de l'enfance pour financer notamment les dépenses supplémentaires liées à l'accueil des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance. Des ajustements de dépenses opérés sur d'autres postes permettent de limiter l'inscription de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement.

Au global, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,5 million d'euros, soit moins de 0,95 % d'évolution.

Sur les dépenses d'investissement, comme chaque année, à l'occasion de la dernière décision

modificative, les crédits prévus sont revus pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations. Cette DM2 est notamment marquée par le report de près de 5,9 millions d'euros de crédits inscrits en matière de subventions d'équipement compte tenu d'un décalage dans la mise en œuvre de dispositifs ou de retards constatés dans la réalisation des projets financés. C'est le cas en particulier sur les financements attribués dans le cadre des pactes des mobilités locales (- 2,6 millions d'euros) et le soutien à l'investissement des structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées (- 2,3 millions d'euros).

Par ailleurs, les crédits consacrés aux travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale sont également revus à la baisse à hauteur de 6,3 millions d'euros en raison notamment du report de près de 5,5 millions d'euros de crédits d'intervention sur les bâtiments afin de les adapter à l'état d'avancement des opérations.

Compte tenu des éléments précités, la situation synthétique de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2024 de présente comme suit :

	Dépenses				Recettes			
	BP+BS en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation	BP+BS en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation
Fonctionnement	1 072,14	+ 1,50	1 073,64	+ 0,1 %	1 138,39	- 0,55	1 137,84	- 0,0 %
Investissement *	209,04	- 12,17	196,87	- 5,8 %	30,02	- 1,88	28,14	- 6,3 %
Total	1 281,18	- 10,66	1 270,52	- 0,8 %	1 168,41	- 2,43	1 165,98	- 0,2%
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					112,77	- 8,23	104,54	- 7,3 %

** hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement, remboursements temporaires sur emprunt et emprunt d'équilibre, yc travaux en régie*

Sur cette base, l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, après reprise du résultat 2023 et après paiement de l'annuité en capital des emprunts, diminue légèrement pour s'établir à 6,7 millions d'euros pour 2024.

Ces diverses propositions se soldent par ailleurs par une réduction de 8,2 millions d'euros du recours prévisionnel à l'emprunt qui passe de 112,8 à 104,5 millions d'euros.

I – UNE EVOLUTION DES RECETTES MARQUEE PAR UNE NOUVELLE DIMINUTION DU PRODUIT DES DROITS DE MUTATION ET DE LA FRACTION DE LA TVA ATTRIBUEE AU DEPARTEMENT COMPENSEE PARTIELLEMENT PAR L'INSCRIPTION DE PARTICIPATIONS COMPLEMENTAIRES ATTENDUES DE L'ETAT ET DE LA CNSA

1 – Les recettes de fonctionnement

Cette étape budgétaire se traduit par une nouvelle diminution importante des recettes fiscales d'un montant total de 12,852 millions d'euros.

Cette évolution négative résulte notamment d'une nouvelle réduction de 10 millions d'euros de la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée reversée par l'Etat, compte tenu de la révision de la base de calcul pour 2024 au regard des perspectives de baisse des encaissements de TVA sur l'année en cours. En effet, le projet de loi de finances pour 2025 intègre une évolution de la TVA nette encaissée par l'Etat de 0,8 % par rapport 2023, soit un niveau particulièrement faible au regard des indicateurs économiques (PIB et inflation).

Sur la recette prévue au titre des droits de mutation, au vu des montants actuellement perçus et des projections de fin d'année, il est également proposé de diminuer le produit escompté de 4 millions d'euros visant à ramener la prévision à 186 millions d'euros.

Il est par ailleurs opéré un ajustement à la baisse de 0,2 million d'euros de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

En revanche, sur les autres ressources relatives à la fiscalité, le produit des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, est augmenté de 1,064 million d'euros, suite à la notification de cette recette. Les attributions du fonds de péréquation fondé sur les droits de mutation à titre onéreux, tenant compte de la notification définitive de reversement pour l'année 2024, sont ajustées à la hausse à hauteur de 0,183 million d'euros. De même, le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour est augmenté de 0,1 million d'euros au vu des montants reversés par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Sur les autres postes de recettes, il est globalement prévu une augmentation de 12,307 millions d'euros portée essentiellement par des inscriptions nouvelles de plus de 11,204 millions sur les participations et compensations financières, au regard de notifications définitives reçues depuis la précédente décision modificative.

Il est ainsi proposé d'inscrire 7,014 millions d'euros de concours versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), dont une actualisation de 6,173 millions d'euros de la dotation perçue pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées. Il est par ailleurs prévu 4,106 millions d'euros de financements complémentaires de l'Etat sur le volet de l'enfance, correspondant à la recette de 3,302 millions d'euros au titre du financement des actions programmées dans le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance. Les participations de l'Etat pour le maintien de la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance et dans le cadre de la mise à l'abri de jeunes primo-arrivants sont également ajustées à la hausse.

Sur les autres natures de produits, il est proposé l'ajout de 0,404 million d'euros de produits spécifiques correspondant principalement à des annulations de mandats émis sur exercices antérieurs et la réduction de 0,3 million d'euros de remboursements attendus du service unifié ou du groupement d'intérêt public Laboceja dans le cadre de la mise à disposition d'agents départementaux en raison d'une vacance de postes plus importante.

2 – Les recettes d'investissement

La baisse sensible des recettes d'investissement hors emprunts de 1,883 million d'euros résulte principalement d'une réduction de 2,104 millions d'euros des inscriptions relatives aux dotations d'investissement versées par l'Etat. Il est proposé une diminution de 1,054 million d'euros de la dotation de soutien à l'investissement des départements et de 1,05 million d'euros de la recette escomptée sur le Fonds vert au vu des prévisions de versement d'ici la fin de l'année.

D'autre part, il est opéré une baisse de 0,189 million d'euros du produit perçu au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée en cohérence avec la notification définitive.

Une diminution de 0,216 million d'euros est également opérée sur les financements attendus sur des opérations de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale et de participations prévues dans le cadre d'opérations réalisées par le Département pour le compte de tiers.

Parallèlement, il est opéré un ajustement à la hausse de 0,155 million d'euros de produits escomptés dans le cadre de la vente de biens immobiliers et de matériels. Il est également prévu 0,496 million d'euros de recettes supplémentaires relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance.

II – UNE REDUCTION DES DEPENSES REELLES LIEE PRINCIPALEMENT A DES

REPORTS DE CREDITS EN INVESTISSEMENT EN RAISON DU DECALAGE DE REALISATION DE PROJETS SUBVENTIONNES OU D'OPERATIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE

COMMISSION 1
ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

	BP + BS en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	19 303,62	- 304,16	18 999,47
11 – Mobilités	10 956,44	+ 67,65	11 024,09
12 – Aménagement et développement des territoires	986,82	- 52,93	933,89
13 – Aménagement numérique du territoire	0,00	+ 63,27	63,27
14 – Tourisme	1 486,69	0,00	1 486,69
15 – Innovation, Attractivité, Europe	172,50	- 10,54	161,97
16 – Economie sociale et solidaire	299,47	- 35,00	264,47
17 – Agriculture	4 086,52	- 220,52	3 866,00
18 – Environnement	1 315,18	- 116,07	1 199,11
Crédits d'investissement	54 949,46	- 3 496,12	51 453,34
11 – Mobilités	36 466,26	- 4 063,73	32 402,53
12 – Aménagement et développement des territoires	6 211,28	- 262,19	5 949,09
13 – Aménagement numérique du territoire	3 178,16	+ 1 646,18	4 824,34
14 – Tourisme	370,02	0,00	370,02
15 – Innovation, Attractivité, Europe	4 104,06	- 537,88	3 566,18
16 – Economie sociale et solidaire	132,00	- 2,30	129,70
17 – Agriculture	1 929,97	0,00	1 929,97
18 – Environnement	2 557,07	- 276,20	2 280,87
Total Environnement, Aménagement équilibré du territoire, Transitions	74 253,08	- 3 800,27	70 452,81

	334 651,23	+ 5 739,11	340 390,33
Encours d'autorisation de programme			
11 – Mobilités	202 695,60	+ 3 196,18	205 891,78
12 – Aménagement et développement des territoires	73 478,60	- 74,75	73 673,85
13 – Aménagement numérique du territoire	14 787,31	- 11,30	14 776,01
14 – Tourisme	548,24	0,00	548,24
15 – Innovation, Attractivité, Europe	17 132,93	0,00	17 132,93
16 – Economie sociale et solidaire	346,98	0,00	346,98
17 – Agriculture	4 732,84	- 71,59	4 661,25
18 – Environnement	20 658,74	+ 2 700,57	23 359,30

Politique 11 – Mobilités

L'augmentation de 0,068 million d'euros des crédits de fonctionnement résulte de l'inscription de crédits complémentaires sur les lignes de dépenses nécessaires au fonctionnement des centres d'exploitation routière au regard du niveau de consommation à ce stade de l'année.

La réduction de 4,064 millions d'euros des crédits d'investissement s'explique principalement par le report sur les exercices suivants de 3,08 millions d'euros de crédits affectés au financement d'opérations portées par l'Etat, SNCF Réseau ou des collectivités et notamment 2,611 millions d'euros de crédits inscrits au titre de la mise en œuvre du dispositif financier adossé aux pactes des mobilités locales au regard du rythme de réalisation des projets subventionnés.

S'agissant des opérations de voirie sous maîtrise d'ouvrage départementale, des reports ou annulations de crédits sont opérés pour un montant total de 0,794 million d'euros afin de les ajuster à l'état d'avancement des travaux dont 0,48 million d'euros sur le programme de mobilités inscrit au plan de relance et 0,253 million d'euros sur l'enveloppe de grosses réparations du réseau routier départemental.

De la même manière, des crédits à hauteur de 0,391 million d'euros destinés au programme de construction des centres d'exploitation routière sont reportés sur les exercices ultérieurs compte tenu du décalage de planning de certaines opérations.

En revanche, il est proposé le rephasage sur l'exercice de 0,263 million d'euros affectés à l'acquisition de matériels roulants de voirie pour tenir compte de décalages de livraisons d'engins lourds initialement prévues sur 2022 et 2023.

Sur les autorisations de programme, l'augmentation de 3,196 millions d'euros de l'encours résulte de la revalorisation de 5,31 millions d'euros de l'enveloppe relative à la réfection du Pont Saint-Hubert afin de l'ajuster au coût actualisé de l'opération. Un abondement de 0,219 million d'euros est également proposé sur l'autorisation de programme destinée à la réhabilitation du Pont de Port-de-Roche pour permettre d'engager de nouvelles analyses préliminaires à la réalisation des travaux.

Sur le programme de construction de nouveaux centres d'exploitation routière, il est procédé à une revalorisation globale des enveloppes d'un montant de 0,643 million d'euros et à une augmentation de 0,745 million d'euros de celle relative à la réalisation du centre de Guignen afin de l'ajuster au coût actualisé des travaux.

A contrario, il est proposé une réduction de 1,57 million d'euros de l'enveloppe affectée au programme de grosses réparations du réseau routier départemental et de 0,739 million d'euros de l'autorisation pluriannuelle destinée aux opérations de confortement des ouvrages d'art afin de les ajuster aux montants des travaux réellement engagés.

Politique 12 – Aménagement et développement des territoires

Les crédits de fonctionnement diminuent de 0,05 million d'euros en raison principalement du report de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale afin de les ajuster des besoins réels de paiement.

La réduction de 0,262 million d'euros des crédits d'investissement s'explique principalement par le rephasage sur les exercices suivants de 0,28 million d'euros de crédits affectés au plan de soutien de projets locaux au regard du rythme de programmation des projets subventionnés.

La révision à la baisse de 0,07 million d'euros de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux montants des aides effectivement attribuées des enveloppes sur les différents dispositifs de soutien aux territoires.

Politique 13 – Aménagement numérique du territoire

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 0,06 million d'euros porte sur l'inscription dans le cadre de cette étape budgétaire de la contribution versée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne au titre de la mise en œuvre des opérations de montée en débit.

La hausse des crédits d'investissement de 1,646 million d'euros s'explique par le rephasage sur l'exercice de crédits affectés au financement du projet Bretagne Très haut débit afin de permettre le paiement des soldes des conventions relatives aux deux premières phases du programme de déploiement des réseaux numériques.

La réduction de 0,01 million d'euros de l'encours d'autorisation de programme se justifie par un

ajustement aux montants réellement attribués de l'enveloppe destinée au financement des opérations de montée en débit réalisées par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne dans le cadre du projet Bretagne Très haut débit.

Politique 15 – Innovation, Attractivité, Europe

La baisse des crédits de fonctionnement de 0,01 million d'euros résulte de la restitution de crédits inscrits au titre du financement de Points accueil emploi associatifs au vu des sollicitations.

Les crédits d'investissement sont diminués de 0,538 million d'euros en raison principalement du report de 0,488 million de crédits dédiés au financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région afin de les ajuster au rythme de réalisation des projets subventionnés.

Politique 16 – Economie sociale et solidaire

La diminution de 0,04 million d'euros des crédits de fonctionnement résulte d'une réduction des crédits inscrits au titre des dispositifs de soutien à l'économie sociale et solidaire afin de les adapter aux besoins réels d'ici la fin de l'année.

La baisse des crédits d'investissement de 2 300 euros s'explique par un report de crédits des contrats départementaux de solidarité territoriale destinés au financement de projets de création de tiers-lieux au regard des besoins réels de paiement.

Politique 17 – Agriculture

La réduction des crédits de fonctionnement de 0,221 million d'euros porte essentiellement sur une révision à la baisse de 0,207 million d'euros de la subvention d'équilibre versée au budget annexe « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » résultant des ajustements effectués sur ce budget dans le cadre de cette décision modificative.

La diminution de 0,07 million d'euros de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement aux montants attribués de l'enveloppe relative au programme en faveur de l'agriculture.

Politique 18 – Environnement

La baisse de 0,116 million d'euros des crédits de fonctionnement porte principalement sur la restitution de 0,114 million d'euros de crédits d'études et d'honoraires sur des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux ou des projets en faveur de la transition écologique et énergétique au regard des besoins de fin d'année.

Il est à noter la création sur cette politique d'une autorisation d'engagement d'un montant de 0,132 million d'euros dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau projet de développement d'une alimentation saine et durable dans les collèges qui sera soumis à l'examen de la commission permanente de novembre prochain.

Les crédits d'investissement sont diminués de 0,276 million d'euros en raison essentiellement du report sur les exercices suivants de 0,275 million d'euros de crédits affectés aux opérations d'aménagement foncier à visée environnementale et plus particulièrement aux projets sur les sites de Mireloup et Landal afin de les adapter à l'échéancier réel des travaux.

Sur le budget annexe « Biodiversité et paysages », la forte diminution sur les derniers mois du produit de la taxe d'aménagement conduit à revoir la prévision de la recette inscrite au budget, en la réduisant de 4 millions d'euros, soit une recette prévisionnelle de 11 millions d'euros.

Il est d'autre part proposé à l'occasion de cette décision modificative d'ouvrir une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 0,04 million d'euros sur le budget annexe pour permettre la gestion d'un marché pluriannuel de débit de bois qui devrait être notifié d'ici la fin de l'

année.

La création d'une autorisation de programme d'un montant de 96 000 euros portant sur le projet d'aménagement du site de l'Anse du Guesclin à Saint-Coulomb dans la perspective de lancement des premières études est également proposée.

COMMISSION 2 PROTECTION DE L'ENFANCE ET EGALITE DES CHANCES

	BP + BS en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	257 846,96	+ 2 843,60	261 690,55
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	33 063,45	+ 769,27	33 832,72
22 – Autres cycles d'enseignement	111,50	0,00	111,50
23 – Culture	7 656,86	- 10,71	7 656,15
24 – Sport	2 609,38	- 75,40	2 533,98
25 – Jeunesse	1 223,73	+ 26,26	1 249,99
26 – Famille, Enfance, Prévention	213 182,04	+ 2 134,17	215 316,21
Crédits d'investissement	44 843,38	- 3 997,76	40 845,62
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	32 096,20	- 3 888,85	28 207,35
23 – Culture	2 126,60	- 77,30	2 049,30
24 – Sport	5 028,95	- 212,71	4 816,23
25 – Jeunesse	145,30	- 11,23	134,07
26 – Famille, Enfance, Prévention	5 446,34	+ 192,33	5 638,67
Total Protection de l'enfance et Egalité des chances	302 690,34	- 1 154,17	301 536,17

	254 622,47	+ 1 011,26	255 633,73
Encours d'autorisation de programme			
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	214 893,43	+ 608,31	215 501,74
23 – Culture	10 305,48	+ 1 212,61	11 518,08
24 – Sport	12 715,59	- 202,04	12 513,55
25 – Jeunesse	533,58	- 64,01	469,57
26 – Famille, Enfance, Prévention	16 174,39	- 543,60	15 630,79

Politique 21 – Enseignement 2^d Degré

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 0,769 million d'euros résulte principalement d'une reventilation des crédits inscrits au titre des dépenses d'énergie entre les différents types de bâtiments, sans augmentation de l'enveloppe globale prévue à ce titre. Ainsi, 0,792 million d'euros sont ajoutés sur l'imputation des collèges, compensée par un redéploiement de crédits d'énergie prévus sur les autres postes.

Par ailleurs, il est proposé une hausse de 0,07 million d'euros des crédits inscrits au titre de la compensation du tarif de la restauration scolaire en faveur des élèves demi-pensionnaires boursiers des collèges publics afin de les ajuster aux effectifs réels des établissements.

Parallèlement, est proposé l'ouverture d'une autorisation d'engagement d'un montant de 2,25 millions d'euros pour le suivi des nouvelles modalités financières prévues dans le cadre de la convention avec la Région relative aux missions mutualisées entre les lycées et les collèges dans les cités mixtes scolaires qui a été soumise à l'examen de la commission permanente d'octobre dernier.

Sur les crédits d'investissement, la réduction de 3,389 millions d'euros s'explique notamment par le report de 1,382 million d'euros de crédits alloués au programme de rénovation thermique de plusieurs collèges lié principalement à un décalage des études de maîtrise d'œuvre. De la même manière, il est proposé le rephasage sur les exercices suivants de 1,481 million d'euros de crédits

affectés aux projets de restructuration et d'extension des collèges afin de les adapter à l'état d'avancement des travaux. Il s'agit notamment des opérations de réhabilitation de la demi-pension du collège François Truffaut à Betton et de la cité scolaire François-René de Chateaubriand à Combourg.

Il est également opéré un ajustement à la baisse de 0,418 million d'euros des crédits sur le programme d'amélioration des collèges afin de les ajuster aux dépenses qui seront effectivement réalisées cette année.

La hausse de l'encours d'autorisation de programme de 0,608 million d'euros s'explique principalement par une revalorisation pour un montant consolidé de 2,344 millions d'euros de certaines enveloppes portant sur des projets de restructuration et d'extension des collèges afin de les ajuster aux coûts réels des opérations. Il est notamment proposé d'abonder de 1,194 million d'euros l'autorisation pluriannuelle dédiée à la restructuration du collège de Cleunay à Rennes et de 1,547 million d'euros celle relative à la rénovation du collège Thérèse Pierre à Fougères. A contrario, l'autorisation pluriannuelle consacrée au plan de maintenance des collèges est révisée à la baisse de 1,231 million d'euros afin de l'ajuster aux montants des interventions planifiées sur la fin d'année et le début d'année prochaine. Il est également proposé la réduction de 0,177 million d'euros de l'enveloppe relative à l'achat de mobilier scolaire pour équiper les collèges afin de l'adapter aux besoins réels.

Politique 23 – Culture

La baisse de 10 709 euros des crédits de fonctionnement correspond principalement à la restitution de 8 844 euros de crédits de subventions dans le cadre du « Plan Musiques » du fait d'un nombre de musiciens intervenants inférieur à celui initialement prévu et à une réduction de 5 270 euros de crédits inscrits au titre des aides à l'emploi dans les bibliothèques au regard des sollicitations.

S'agissant du Plan musiques, il est proposé de revoir à la hausse le montant de subvention attribuée dans le cadre de la délibération du budget supplémentaire de juin au Syndicat mixte du pays de Brocéliande pour les actions des musiciens intervenants. Conformément aux règles de calcul du dispositif, il convient de lui apporter une subvention complémentaire de 2 237,69 euros.

La diminution des crédits d'investissement de 0,08 millions d'euros résulte principalement de la restitution ou du report de 0,04 million d'euros de crédits destinés à l'acquisition de matériels spécifiques pour les médiathèques ou les archives départementales afin de les ajuster aux besoins réels d'ici la fin de l'année. 0,02 million d'euros de crédits affectés à l'opération de rénovation du musée Manoli compte tenu de l'état d'avancement du projet sont également décalés sur les exercices suivants.

La revalorisation de 1,213 million d'euros de l'encours d'autorisation de programme s'explique essentiellement par l'augmentation de 1,182 million d'euros de l'enveloppe consacrée au projet d'aménagement des archives départementales afin de l'adapter aux montants actualisés des travaux.

Politique 24 – Sport

La diminution de 0,08 million d'euros des crédits de fonctionnement porte essentiellement sur la restitution de 0,07 million d'euros de crédits relatifs aux frais de fonctionnement des équipements sportifs du Campus de Ker Lann liée notamment à la cession à l'été des biens immobiliers à la commune de Bruz.

La réduction de 0,213 million d'euros des crédits d'investissement et de 0,202 million d'euros de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement d'un ajustement aux montants accordés des crédits destinés du financement des équipements sportifs communaux.

Politique 25 – Jeunesse

26 262 euros sont prévus en crédits de fonctionnement, correspondant à un ajustement des crédits en matière de subventions et de participations. Il est inscrit 29 850 euros de crédits complémentaires au titre du financement des Amitiés sociales, gestionnaire de foyers de jeunes travailleurs, en raison de l'évolution du nombre d'Equivalent Temps Plein socio-éducatif de l'association servant de calcul au « forfait logement ».

La diminution de 11 231 euros des crédits d'investissement et de 64 011 euros de l'encours d'autorisation de programme s'explique principalement par un ajustement aux montants notifiés des crédits inscrits au titre du dispositif d'aide à l'investissement des structures accueillant des jeunes.

Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention

Les crédits de fonctionnement enregistrent une hausse de 2,134 millions d'euros en raison principalement de l'inscription de 2,267 millions de crédits complémentaires sur le secteur de la protection de l'enfance.

Il est prévu 1,571 million d'euros de crédits supplémentaires sur les lignes de frais de séjour en établissement pour l'accueil des enfants pris en charge, notamment s'agissant des mineurs et des jeunes à problématiques multiples. Par ailleurs, l'annonce récente de la revalorisation du salaire minimum de croissance (SMIC) de 2 % au 1^{er} novembre de cette année, sur lequel est indexé la rémunération des assistant.es familiaux.ales, nécessite l'inscription de 150 000 euros de crédits supplémentaires en charges de personnel. 200 000 euros sont prévus pour les aides financières. Pour permettre la prise en charge des mineurs non accompagnés, il est également nécessaire de prévoir des crédits complémentaires à hauteur de 0,764 million d'euros pour les frais de restauration des jeunes.

Sur les crédits d'intervention de la protection maternelle et infantile, il est proposé la restitution de 0,1 million d'euros sur le fonds de la petite enfance au regard des besoins réels et une réduction de 50 000 euros sur l'achat et la livraison de vaccins notamment dans le cadre de l'organisation de la campagne de vaccination contre le papillomavirus dans les collèges compte tenu d'une consommation moindre que prévue.

Concernant les autorisations de programme, une réduction de 0,544 millions d'euros est opérée sur l'encours, qui s'explique par un ajustement aux montants réellement attribués de l'enveloppe allouée au financement des travaux réalisés sur les établissements habilités à l'aide sociale à l'enfance.

**COMMISSION 3
SOLIDARITES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

	BP + BS en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	498 480,93	+ 399,18	498 880,11
31 – Personnes handicapées	188 900,01	+ 3 804,42	192 704,43
32 – Personnes âgées	160 005,16	- 2 872,83	157 132,34
33 – Insertion	147 914,06	- 536,32	147 377,74
34 – Actions sociales diverses	450,75	0,00	450,75
35 – Coopération et solidarité internationales	627,33	- 16,09	611,24
36 – Logement	450,02	+ 20,00	470,02
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	133,59	0,00	133,59
Crédits d'investissement	21 926,59	- 2 902,60	19 023,99
31 – Personnes handicapées	2 535,53	- 1 281,74	1 253,79
32 – Personnes âgées	3 161,01	- 1 043,71	2 117,30
33 – Insertion	280,70	- 30,44	250,25
35 – Coopération et solidarité internationales			
34 – Actions sociales diverses	2 065,19	- 24,09	2 041,09
36 – Logement	13 884,17	- 522,62	13 361,54
Total Solidarités et Lutte contre les exclusions	520 407,52	- 2 503,43	517 904,10

Encours d'autorisation de programme	138 369,11	- 7 534,04	130 835,07
31 – Personnes handicapées	12 151,73	- 7 913,96	4 237,77
32 – Personnes âgées	30 185,49	- 5 251,20	24 934,29
33 – Insertion	610,85	- 30,44	580,41
34 – Actions sociales diverses	17 676,52	+ 1 968,31	19 644,83
35 – Coopération et solidarité internationales	60,35	- 59,21	1,15
36 – Logement	77 684,17	+ 3 752,47	84 436,63

Politique 31 – Personnes handicapées

L'augmentation de 3,804 millions d'euros des crédits de fonctionnement porte notamment sur l'inscription de 1,898 million d'euros de crédits complémentaires sur le volet du transport des élèves et étudiants en situation de handicap. Les crédits destinés au financement des frais d'hébergement des personnes en situation de handicap en établissements sont également ajustés à la hausse, à hauteur de 1,192 million d'euros, pour permettre de couvrir les besoins sur la fin de l'année.

Il est par ailleurs procédé à l'ajout de 0,691 million d'euros de crédits qui seront consacrés au financement des revalorisations salariales issues du Ségur de la santé pour des établissements et services sociaux et médico-sociaux des personnes en situation de handicap qui était jusqu'à présent assuré par l'Agence régionale de santé. Cette dépense engagée par le Département sera majoritairement compensée par une recette de la CNSA.

Ces dépenses supplémentaires sont compensées par un redéploiement de crédits du secteur des personnes âgées.

Les retards constatés dans le lancement des opérations de construction et de rénovation des établissements d'accueil des personnes handicapées initialement programmées cette année conduisent à une réduction de 1,282 million d'euros des crédits d'investissement et de 7,914 millions d'euros de l'encours d'autorisation de programme sur l'enveloppe allouée au financement de ces projets.

Politique 32 – Personnes âgées

La réduction des crédits de fonctionnement de 2,873 millions d'euros s'explique principalement par la restitution au global de 1,953 million d'euros de crédits sur les lignes destinées au versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées. Les crédits affectés au versement de l'APA directement à un service d'aide et d'accompagnement à domicile sont ainsi réduits de 2,807 millions d'euros. A contrario, 0,778 million d'euros de crédits sont inscrits au titre de l'attribution de l'APA à domicile directement au bénéficiaire du fait de l'évolution du nombre d'allocataires constatée sur 2024 et d'une revalorisation des montants plafond.

Il est opéré une diminution de 0,63 million d'euros de crédits destinés au versement de la prestation expérimentale dépendance au regard du nombre de sollicitations.

Sur cette politique, il est par ailleurs proposé l'ouverture d'une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 13 800 euros pour permettre d'engager dès cette année le financement d'actions d'insertion sociale dans les résidences autonomie.

La diminution de 1,044 million d'euros des crédits d'investissement et de 5,084 millions d'euros de l'encours d'autorisation de programme sur l'enveloppe relative au financement des opérations de construction, restructuration et mise aux normes des structures pour personnes âgées résulte du report de projets initialement programmés cette année.

Politique 33 – Insertion

La baisse des crédits de fonctionnement de 0,536 million d'euros s'explique par la restitution de 0,839 million d'euros de crédits inscrits au titre de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement vers l'emploi dans le cadre du programme opérationnel Fonds social européen +, du fait de retards pris dans les instructions et contrôles de service fait résultant de difficultés rencontrées par la plateforme dématérialisée de gestion des dossiers.

En revanche, il est proposé l'inscription de 0,396 million d'euros de crédits supplémentaires au titre des allocations du revenu de solidarité active au regard des besoins de fin d'année.

La réduction de 30 442 euros des crédits d'investissement et de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux montants effectivement engagés de l'enveloppe destinée à l'attribution de subventions à l'investissement dans le champ de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Politique 34 – Actions sociales diverses

La baisse des crédits d'investissement de 0,024 million d'euros s'explique par le report de crédits affectés au programme de construction et de restructuration des espaces sociaux communs afin de les caler à l'état d'avancement réel des projets.

La revalorisation de 1,968 million d'euros de l'encours d'autorisation de programme correspond à une augmentation de 1,573 million d'euros de l'enveloppe destinée au projet de réalisation d'un Centre départemental d'action sociale (CDAS) sur la commune de Chantepie en prévision de l'acquisition de locaux en vente en l'état futur d'achèvement. Il est par ailleurs proposé d'augmenter globalement de 0,392 million d'euros les autres autorisations pluriannuelles relatives au programme de construction et restructuration des CDAS afin de les ajuster aux montants actualisés des travaux.

Politique 35 – Coopération et solidarité internationales

La réduction de 16 090 euros des crédits de fonctionnement résulte d'économies réalisées sur les frais engagés dans le cadre de l'accueil de délégations ou le financement de missions à l'étranger.

Il est également procédé à la restitution de 12 650 euros de crédits inscrits au titre de la réalisation

d'actions spécifiques autour du sport en lien avec les coopérations décentralisées dans le cadre du projet « Ille-et-Vilaine, terre de jeux sans frontière » qui se clôture cette année.

Il est à noter la proposition de création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 14 057 euros au titre du financement de missions de volontariat international d'échange et de solidarité pour des jeunes dans le cadre de la coopération décentralisée dont les conditions d'intervention seront soumises à l'examen de la commission permanente de novembre.

La diminution de 0,06 million d'euros de l'encours d'autorisation de programme s'explique par la réduction de l'enveloppe destinée au financement de projets d'électrification de communes rurales dans la région de Mopti au Mali du fait de la suspension du programme de coopération Solsomati lié au contexte diplomatique.

Politique 36 – Logement

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 0,020 million euros résulte de l'inscription de crédits de participation au titre du financement d'une étude réalisée par l'ADIL d'Ille-et-Vilaine sur la mobilisation du parc privé. Ce dossier sera présenté à la commission permanente de novembre.

Les crédits d'investissement sont diminués de 0,523 million d'euros en raison d'un ajustement aux besoins réels de paiement des crédits destinés aux différents dispositifs mis en place dans le domaine de l'habitat au regard de l'état d'avancement des dossiers subventionnés. 0,821 million d'euros de crédits inscrits au titre du financement du programme de renouvellement urbain de Rennes Métropole sont reportés afin de les ajuster à la programmation de certains projets. Il est également rephasé sur les exercices suivants 0,723 million d'euros de crédits destinés à l'accompagnement financier de Néotoa dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre le Département et le bailleur sur la période 2022-2025 au regard du rythme de réalisation de certaines opérations.

En revanche, il est proposé l'inscription de 0,91 million d'euros de crédits complémentaires destinés au développement de l'offre de logement locatif social pour permettre le financement de l'ensemble des opérations qui seront agréées en 2024. De la même manière, les crédits alloués au subventionnement des opérations de production ou réhabilitation de logements locatifs sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre sont augmentés de 0,2 million d'euros au vu des perspectives d'agréments sur cette année.

L'augmentation de l'encours d'autorisation de programme de 3,752 millions d'euros est due à la revalorisation de 2,588 millions d'euros de l'enveloppe dédiée au financement du parc de logements sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre pour tenir compte de la mise à disposition de crédits nouveaux par l'État conformément aux termes de l'avenant n°2 de la convention de délégation de compétences approuvée par la commission permanente d'août dernier. L'autorisation de programme relative aux aides en faveur du logement locatif social est également abondée de 1,11 million d'euros pour permettre d'engager les dossiers de financement sur fonds propres du Département des opérations qui bénéficieront d'un agrément en 2024.

COMMISSION 4
FINANCES, CITOYENNETE, MOYENS DES SERVICES

	BP + BS en K€	DM2 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	296 508,94	- 1 434,07	295 074,87
40 – Ressources humaines	189 753,50	- 1 171,62	188 581,88
41 – Finances, Moyens des services	69 971,03	+ 19,83	69 990,86
42 – Sécurité	36 784,41	- 282,28	36 502,13
Crédits d'investissement	82 522,67	- 1 770,83	80 751,84
40 – Ressources humaines	113,40	- 20,00	113,20
41 – Finances, Moyens des services	73 825,87	- 949,02	72 876,86
42 – Sécurité	8 583,40	- 801,82	7 781,58
Total Finances, Citoyenneté, Moyens des services	379 031,61	- 3 204,90	375 826,71
Encours d'autorisation de programme	78 686,07	+ 8 965,71	87 651,77
40 – Ressources humaines	146,20	- 13,00	133,20
41 – Finances, Moyens des services	55 905,36	+ 2 384,63	58 289,98
42 – Sécurité	22 634,51	+ 6 594,08	29 228,59

Politique 40 – Ressources humaines

La diminution des crédits de fonctionnement de 1,172 million d'euros résulte de la restitution de 0,89 million d'euros de crédits sur les charges de personnel au regard d'un taux de consommation moindre lié à une maîtrise des enveloppes dédiées aux renforts et remplacements et à des décalages de recrutement sur certains postes.

Il est proposé une réduction de 0,25 million d'euros des crédits inscrits au titre des frais de personnel des groupes d'élus compte tenu du niveau de réalisation à ce stade de l'année.

La baisse de 0,02 million d'euros des crédits d'investissement s'explique par la restitution de crédits alloués à l'attribution de prêts au personnel afin de les ajuster aux besoins réels.

La diminution de l'encours d'autorisation de programme de 13 000 euros est due principalement à la révision à la baisse de 23 000 euros de l'enveloppe relative aux prêts au personnel. En revanche, l'autorisation pluriannuelle destinée à l'acquisition de mobilier et matériel adaptés dans le cadre de l'accompagnement des agents en situation de handicap est augmentée de 10 000 euros pour permettre d'engager de nouvelles commandes dès le début d'année prochaine.

Politique 41 – Finances, Moyens des services

Les crédits de fonctionnement restent globalement stables au niveau de la politique. L'augmentation limitée d'un montant de 0,019 million d'euros est cependant le résultat de redéploiements importants de crédits sur différents postes de dépenses.

Il est intégré une nouvelle hausse des frais financiers de 0,25 million d'euros en raison d'une mobilisation toujours soutenue de la ligne de trésorerie par la collectivité et du maintien à un niveau encore élevé des taux révisables.

Il est procédé à l'inscription d'une dotation complémentaire de 0,103 million d'euros sur la provision constituée pour faire face au risque de non recouvrement des sommes réclamées à l'association Espace Kiêthon, correspondant aux échéances bancaires réglées par le Département

en 2024 dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée à la structure. Il est proposé d'ajuster la provision pour créances douteuses déterminée par l'application d'un taux de dépréciation de 15 % sur le stock actualisé des restes à recouvrer de plus de deux ans transmis par le Payeur départemental et d'inscrire une dotation complémentaire de 24 328 euros par rapport à la provision déjà constituée.

Sur les autres postes de dépenses des politiques supports, il est procédé à une réduction des crédits à hauteur de 0,479 million d'euros afin de les ajuster aux besoins réels. En particulier, les crédits afférents aux dépenses d'énergie des bâtiments administratifs font l'objet d'un redéploiement à hauteur de 0,374 million d'euros en direction des bâtiments relevant des autres politiques. 0,137 million d'euros de crédits inscrits au titre de l'indemnisation des préjudices dans le cadre de l'auto-assurance du Département pour le régime de sa responsabilité civile sont supprimés. A l'inverse, il est nécessaire de réinscrire 0,101 million d'euros de crédits sur la ligne de frais d'affranchissement et 68 milliers d'euros de crédits destinés à la maintenance corrective de progiciels applicatifs au vu des niveaux de consommation.

La baisse des crédits d'investissement de 0,949 million d'euros de crédits résulte notamment du report ou de l'annulation de 0,815 million d'euros de crédits destinés au programme de maintenance des bâtiments des services au regard de l'état d'avancement de certaines interventions.

A contrario, il est proposé d'inscrire 0,3 million d'euros de crédits complémentaires pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de salles de réunion au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Département.

Sur le volet des dépenses informatiques, 0,715 million d'euros de crédits inscrits au titre de la mise en œuvre de la feuille de route numérique sont décalés sur l'année prochaine au regard du planning de certains projets. En revanche, il est proposé de rephaser sur l'exercice 0,864 million d'euros de crédits destinés au renouvellement du parc de matériel informatique des services afin de les ajuster aux besoins réels d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, les crédits inscrits au titre du budget participatif départemental font l'objet d'un report à hauteur de 0,353 million d'euros au regard du rythme de réalisation de certains projets subventionnés.

L'augmentation de l'encours d'autorisation de programme de 2,385 millions d'euros est due principalement à la revalorisation de 3,285 millions d'euros de l'enveloppe relative à l'aménagement du futur site de Beauregard pour permettre d'initier les premières études.

En revanche, l'autorisation pluriannuelle destinée au plan de maintenance et de travaux d'amélioration des bâtiments des services est réduite de 0,718 million d'euros afin de l'ajuster aux montants des interventions programmées. 0,465 million d'euros sont retirés de l'enveloppe consacrée à la réalisation des projets de la feuille de route numérique afin de l'adapter aux montants effectivement engagés.

Politique 42 – Sécurité

La réduction de 0,282 million d'euros des crédits de fonctionnement résulte principalement d'un redéploiement de 0,387 million d'euros des crédits destinés aux dépenses d'énergie sur les centres d'incendie et de secours vers les bâtiments relevant des autres politiques.

En revanche, 0,13 million d'euros de crédits complémentaires sont prévus sur les dépenses de maintenance et d'entretien des centres d'incendie et de secours afin de les ajuster aux besoins réels d'ici la fin de l'année.

La diminution des crédits d'investissement de 0,802 million d'euros est due notamment au décalage sur les exercices suivants de 0,268 million d'euros de crédits affectés à l'acquisition de centres d'incendie et de secours communaux. 0,421 million d'euros de crédits destinés au programme de construction et de restructuration des centres d'incendie et de secours sont

également reportés au regard de l'état d'avancement des opérations.

La révision à la hausse de 6,594 millions d'euros de l'encours d'autorisation de programme s'explique principalement par la revalorisation de 6,423 millions d'euros des enveloppes relatives aux projets de construction des centres d'incendie et de secours pour tenir compte des estimations actualisées du montant des travaux. 4,926 millions d'euros sont ainsi prévus sur l'autorisation pluriannuelle destinée à l'opération de réalisation du centre de Rennes Sud-Ouest à Bruz en prévision de la validation des études d'avant-projet définitif.

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 2024 du budget principal selon le projet ci-annexé et tel qu'il apparait dans les tableaux de synthèse pour les opérations réelles (annexe 1) ;

- d'approuver la décision modificative n°2 2024 des budgets annexes « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » et « Biodiversité et paysages » selon le projet ci-annexé et dont les montants des opérations réelles sont synthétisés dans les tableaux en annexe 2 ;

- d'approuver la création des autorisations pluriannuelles millésimées 2024 suivantes :

. Budget principal :

Code	Objet	Encours
ALIMF003	AMO Projet 50 % Bio Local et Fait maison	132 000,00 €
EDSPF010	Contribution Missions mutualisées Cités scolaires	2 250 000,00 €
PAGEF001	Subventions et participations Personnes âgées	13 800,00 €
SERIF016	Programme Territoires Volontaires	14 056,80 €

. Budget annexe Biodiversité et paysages :

Code	Objet	Encours
SENSIF013	Marchés divers Patrimoine naturel	47 940,00 €
SENSI015	Aménagement Site Anse Du Guesclin	96 000,00 €

- d'approuver la situation des autorisations de programme et d'engagement créées ou ajustées, dans le cadre de cette décision modificative, ainsi que leur déclinaison prévisionnelle en crédits de paiement, telle que figurant en annexe 3 ;

- d'inscrire une dotation complémentaire d'un montant de 103 155,12 euros à la provision pour dépréciation des actifs circulants constitué pour faire face au risque du non recouvrement d'une créance auprès de l'association Espace Kiêthon (imputation 68-01-6817) ;

- d'ajuster la provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer de plus de deux ans issus de l'état actualisé des créances transmis par le Payeur départemental et d'inscrire une provision complémentaire d'un montant de 24 328,27 euros (imputation 68-01-6817) ;

- d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 2 237,69 euros au syndicat mixte du pays de Brocéliande pour les actions des musiciens intervenants et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention 2024 actant cette

revalorisation et joint en annexe 4.

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 21

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 novembre 2024

ID : AD20240362V2

Pour extrait conforme